



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUALBES DE LA VILLE DE LÉRY

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, lors de la séance extraordinaire, qui se tiendra le 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil municipal adoptera le budget de l'année 2026 ainsi que le Programme quinquennal des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030.

Les citoyens qui désirent assister à cette séance peuvent se présenter à la salle Adolphe-Leduc au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à compter de 18h30 le 28 janvier 2026. Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme en question.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 19^e jour du mois de janvier 2026.

Ann-Julie Thomas
Greffière adjointe